

---

## AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

**Bâtiment complémentaire en cour avant**

---

**Avis public** est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

**QU'** à une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 12 août 2024 (2024-08-12), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

#### **Nature et effet :**

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant, plutôt qu'en cour latérale ou arrière tel que stipulé à l'article 7.4.2 du règlement de zonage 200805 et ses amendements, pour la zone Rur32.

#### **Identification du site concerné :**

Lot 6 078 909  
4, rue des Sources  
Propriétaire/demandeur: Renaud Bergeron

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 12 août 2024 à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 8 juillet 2024.



Etienne Bélisle  
Directeur général et  
Greffier-trésorier